

Service DEOS
Laure BEAU
Cheffe de service

Pôle vie des élèves et des établissements
Fabrice MENIL

Dossier suivi par :
Stéphanie HANNOTEAU
Tél : 05 67 76 56 97
Mél : deos65ecoles@ac-toulouse.fr

Direction Académique des Hautes-Pyrénées
Cité administrative Reffye
10 rue Amiral Courbet
65000 TARBES

Tarbes, le 26 mars 2026

L'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale
des Hautes-Pyrénées

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
d'école

s/c

de Mesdames les Inspectrices
Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Enseignements internationaux de langues étrangères (EILE) - Préparation de la rentrée scolaire 2026.

Le dispositif EILE s'adresse à tous les élèves volontaires, quels que soient leur origine, leur nationalité, leur niveau linguistique de départ.

Cet enseignement d'une durée de 1h30 hebdomadaire sera dispensé en dehors des 24 heures d'enseignement hebdomadaire et sera ouvert uniquement aux élèves du CE1 au CM2.

Il s'ajoutera à l'apprentissage de la première langue vivante étrangère débutée en classe de CP.

Dans le cadre de la **préparation de la rentrée scolaire 2026**, il convient de procéder au **recensement** des besoins départementaux concernant **les langues étrangères EILE**.

Je vous saurais gré de bien vouloir **informer tous les parents** de votre école de l'existence de ce dispositif. Vous remettrez aux familles le formulaire d'inscription unifié fourni en pièce jointe. **J'appelle votre attention sur la nécessité d'utiliser ce seul formulaire.**

Le recensement doit être effectué pour tous les enfants scolarisés en 2025-2026 **du CP au cours moyen**. Les cours seront organisés pour les élèves inscrits **soit après la classe ou, en accord avec les communes concernées, le mercredi, matin et/ou après-midi, et/ou le samedi matin**.

Les écoles ayant recensé des élèves pour cet enseignement recevront une note à la rentrée de septembre 2026 pour informer les parents des suites données à leur demande ainsi que les écoles d'implantation déterminées en fonction du nombre d'élèves.

De ce fait, il vous appartient de conserver ces formulaires nominatifs complétés et signés dans votre école jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026-2027 et de constituer une liste de vos élèves inscrits.

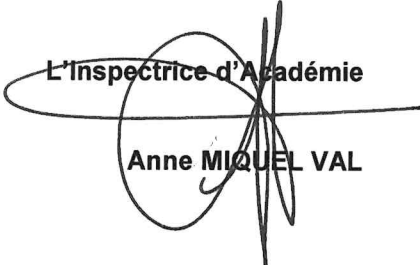
Les parents souhaitant inscrire leur enfant, même si celui-ci a déjà suivi l'enseignement EILE au cours de l'année scolaire 2025-2026, doivent remplir le formulaire destiné à cet effet.

Comme il est précisé dans le formulaire, cette inscription n'implique pas automatiquement la mise en place de l'enseignement qui se fera en fonction du nombre d'élèves recensés et de la mise à disposition d'un enseignant par le pays concerné.

Afin de procéder au recensement, vous adresserez à votre IEN, **au plus tard le vendredi 10 avril 2026 impérativement**, la liste de vos élèves inscrits pour chaque langue, assortie des précisions (1^{ère} inscription, reconduction, changement de langue).

J'insiste sur le fait qu'aucune inscription ne pourra être prise en compte passé ce délai.

L'Inspectrice d'Académie
Anne MIQUEL VAL



PJ : Document panneau d'affichage
Lettre aux parents 1^{ère} demande
Formulaire inscription 1^{ère} demande
Lettre aux parents réinscription
Formulaire réinscription